

Séance du Grand Conseil

Mardi 20 janvier 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Le point 3 sera traité à 11h00

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président informe les membres du Grand Conseil du report du point 5 de l'ordre du jour, Mme la Conseillère d'Etat souhaitant répondre immédiatement. Ce point sera donc traité le 27 janvier, avec réponse immédiate du Conseil d'Etat. Il salue à la tribune du public la présence de plusieurs membres du groupe PLR de La Côte.			
	2.	Dépôts Interpellations: Michele Mossi, Jean-Marie Surer et consort, Véronique Hurni et consorts, Samuel Bendahan et consorts, Patricia Dominique Lachat et consorts, Didier Divorne et consorts,			
TRAITE	3.	(GC 131) Election du (de la) Secrétaire général(e) du Grand Conseil jusqu'à la fin de la législature 2013-2017 (1er tour) : Bulletins délivrés : 144; bulletins rentrés : 144; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 144; bulletins blancs : 3; majorité absolue : 72. A obtenu 86 voix et est élu: M. Igor Santucci. Ont obtenu des voix : Mme Valérie Schwaar, 54, M. Julien Stern, 1.	GC		
RENV-CE	4.	(15_INT_330) Interpellation Catherine Roulet et consort - Quel traitement réserve l'EVAM aux personnes vulnérables, en particulier sur le plan médical ? (Pas de développement)			
RENV-T	5.	(15_INT_329) Interpellation Philippe Jobin et consorts - Attentats de Paris, et si nous étions un jour également concernés ! (Développement)			27/01/2015
TRAITE	6.	(14_INT_254) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christian Kunze et consorts - Le parc national d'innovation et la politique technologique du Canton de Vaud	DECS.		
TRAITE	7.	(14_INT_271) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Swissmedia Center : Quelles responsabilités pour "mauvaise gestion, un manque de rigueur, une absence de stratégie et une organisation déficiente" ?	DECS.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	8.	(14_POS_084) Postulat Grégory Devaud et consorts - Moins de bureaucratie dans les métiers de la terre Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération du postulat) sont acceptées avec un avis contraire.	DECS	Epars O.	
REF	9.	(14_PET_025) Pétition des jeunes libéraux radicaux - Du sirop à l'apéro ? NON ! Stop aux mesures liberticides et à l'infantilisation ! Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération de la pétition) sont refusées par 45 oui, 54 non et 23 abstentions.	DECS	Hurni V.	
RENV-CE	10.	(14_PET_026) Pétition en faveur de Monsieur Hüseyin Kiling Les conclusions du rapport de la commission (classement de la pétition) sont refusées par 54 oui, 79 non et 3 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 59 oui, 78 non et 3 abstentions.	DECS	Germain P.	
TRAITE	11.	(14_INT_242) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis-Olivier Maillefer et consorts - "Vol spécial vers le Kosovo": le principe de proportionnalité a-t-il été respecté ?	DECS.		
TRAITE	12.	(14_INT_202) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo - Un jeune Iranien de 13 ans menotté par la police pour être renvoyé avec sa mère en Italie, délit d'inhumanité dans le canton de Vaud ?	DIS.		
RENV-CE	13.	(14_POS_074) Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Bureaux de dépouillement ou agences de communication, il faut choisir ! Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération du postulat) sont acceptées avec quelques avis contraires et abstentions.	DIS	Ehrwein Nihan C.	
TRAITE	14.	(13_INT_144) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz à propos d'une éventuelle reconnaissance de la communauté musulmane	DIS		
TRAITE	15.	(14_INT_244) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Mathieu Blanc - Sécurité dans le canton de Vaud en 2014 : Quo Vadis ?	DIS.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	16.	<p>(186) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 2'744'000.- pour financer les travaux de la requalification de la RC 601-B-P (route de Berne), entre le carrefour de l'autoroute A9 (Vennes) et le carrefour des Croisettes, sur les communes de Lausanne et Epalinges.(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est acceptée par 89 oui, 3 non et 6 abstentions.</p> <p>(2ème débat) : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat</p> <p>En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 108 et 4 abstentions.</p>	DIRH.	Modoux P.	
OA	17.	<p>(193) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 4'180'000.- pour financer la réalisation du déplacement de la route de Romanel, RC 448-B-P, dans le cadre du dédoublement de la jonction autoroutière de la Blécherette.(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est acceptée par 99 oui, 3 non et 4 abstentions.</p> <p>(2ème débat) : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat</p> <p>En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 112 oui et 2 abstentions.</p>	DIRH.	Modoux P.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	18.	<p>(194) Exposé des motifs et projets de décrets accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 7'383'000.- pour financer les travaux de la deuxième étape de la requalification de la RC 1 entre le giratoire de Dorigny et l'avenue Forel, sur les communes d'Ecublens et de St-Sulpice et accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 620'000.- pour financer les études de la troisième étape de la requalification de la RC 1 entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge, sur les communes d'Ecublens, St-Sulpice, Denges et Préverenges.</p> <p>(1er débat)</p> <p>(1er débat) : discussion d'entrée en matière globale sur les deux décrets, votes séparés.</p> <p>Entrée en matière sur le décret 7'383 mios acceptée avec une abstention. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est acceptée par 95 oui, 2 non et 5 abstentions.</p> <p>(2ème débat) : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat</p> <p>En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 98 oui et 1 abstention.</p> <p>Entrée en matière sur le décret 620'000.- acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est acceptée par 87 oui, 4 non et 1 abstention.</p> <p>(2ème débat) : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat</p> <p>En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité.</p>	DIRH.	Modoux P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 20 janvier 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	19.	(14_MOT_043) Motion Guy-Philippe Bolay et consorts pour assurer une évolution des effectifs de l'administration cantonale en phase avec l'évolution générale de notre canton Les conclusion du rapport de la commission (prise en considération totale, avec complément, de la motion transformée en postulat et renvoi de ce dernier au Conseil d'Etat) sont acceptées par 53 oui et 43 non.	DIRH	Bory M.A.	
RET	20.	(14_MOT_049) Motion Amélie Cherbuin et consorts concernant la Lpers-VD - congé pour aide en cas de maladie d'un membre de sa famille	DIRH, DSAS	Glauser A. (Majorité), Attinger Doepper C. (Minorité)	
TRAITE	21.	(14_INT_264) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierrette Roulet-Grin - Croisières à Yverdon : trois p'tits tours et puis s'en vont ? Une détermination Roulet-Grin faisant suite à la réponse à son interpellation est acceptée par 73 oui, 21 non et 6 abstentions. Consistant en un vœu, cette détermination est transmise au Conseil d'Etat qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.	DIRH.		
OA	22.	(178) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Véronique Hurni et consorts concernant l'assistance au suicide dans les hôpitaux et les EMS - quelle aide pour les soignants ? Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport du Conseil d'Etat) sont acceptées à l'unanimité.	DSAS.	Roulet C.	
RENV-SD	23.	(12_INT_071) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gregory Devaud et consort - Ancien membre du Conseil d'Etat : débordant d'énergie, Pierre Chiffelle perçoit-il une pension de malade ?	DSAS.		27/01/2015
RENV-T	24.	(14_INT_265) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - La vente de médicaments en ligne sur territoire vaudois par des pharmacies virtuelles situées hors du canton de Vaud ne constitue-t-elle pas une violation flagrante de la loi et ne devrait-elle pas, par-là, être poursuivie d'office ?	DSAS.		27/01/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 20 janvier 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	25.	(12_INT_046) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Tschopp et consorts - Quel dispositif cantonal et romand face à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ?	DSAS.		27/01/2015
RENV-T	26.	(14_INT_279) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Neiryck et consorts - Jusqu'à quand durera l'engorgement chronique du CHUV ?	DSAS.		27/01/2015
RENV-T	27.	(14_INT_275) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Licenciement collectif du secteur commercial de BVA - Quelles conséquences réelles sur les emplois ?	DSAS.		27/01/2015
RENV-T	28.	(14_INT_260) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marc Chollet - A qui profitera la vente du courant électrique produit par des panneaux photovoltaïques posés ou à poser sur des bâtiments de l'Etat de Vaud ?	DFIRE.		27/01/2015
RENV-T	29.	(14_MOT_040) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné vaudois	DFIRE	Pillonel C. (Majorité), Bory M.A. (Minorité)	27/01/2015
RENV-T	30.	(14_INT_263) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis Rubattel - Nominations dans les Conseils d'administration : les compétences priment-elles véritablement ?	DFIRE.		27/01/2015
RENV-T	31.	(14_MOT_046) Motion Guy-Philippe Bolay et consorts pour une meilleure prise de conscience des amendements budgétaires à la hausse	DFIRE	Berthoud A. (Majorité), Renaud M. (Minorité)	27/01/2015
RENV-T	32.	(14_POS_061) Postulat Vassilis Venizelos pour appliquer une bonne règle à des sites d'exception	DFIRE, DFJC	Capt G.	27/01/2015
RENV-T	33.	(14_POS_065) Postulat Yves Ferrari et consorts pour une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique	DFIRE	Chevalley C.	27/01/2015
RENV-T	34.	(14_POS_066) Postulat Jérôme Christen pour une véritable politique de préservation du patrimoine architectural et archéologique dans le canton de Vaud	DFIRE	Chevalley C.	27/01/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 20 janvier 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	35.	(13_INT_169) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation José Durussel - Sécurité des sites et monuments historiques, attention danger, on ferme !	DFIRE.		27/01/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :